Sujet : [INTERNET] Projet éolien de Varzay
De : Donquichotte 17460 <donquichotte17460@gmail.com>
Date : 10/10/2019 15:47
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Christian LAVALETTE, Commissaire Enquêteur,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons pris connaissance du dossier de la société Ferme éolienne de Varzay, qui souhaite implanter quatre éoliennes sur la commune de Varzay.

Ce projet nous apparaît très impactant sur ce territoire de la Saintonge Romane et nous souhaitons attirer votre attention sur les points particuliers suivants :

Pertinence économique et écologique

1- La viabilité économique et écologique de ce projet ne nous apparaît pas démontrée.

Solidité financière et solvabilité du groupe ABO WIND

2- L'architecture financière du projet ne présente aucune garantie pour les habitants et les édiles de la capacité et de la volonté du groupe ABO WIND à gérer dans la durée ce projet et en particulier le coût du démantèlement des éoliennes lorsqu'elles seront en fin de vie d'exploitation (par exemple, une garantie présentée de 50k€ par éolienne représente-t-elle raisonnablement le coût réel de son démantèlement ?). En effet, la structure financière de la société FERME EOLIENNE DE VARZAY est symbolique au regard de son capital social de 100 €, et sauf erreur, ABO WIND AG ne se porte pas garante à première demande pour le compte de sa filiale et sous-filiale de leurs engagements respectifs vis à vis des tiers.

Nous avons noté que le groupe ABO WIND est qualifiée de "PME à dimension humaine", ce qui ne traduit pas forcément une surface financière pléthorique pour faire face à la gestion de l'ensemble de son parc d'éoliennes installées notamment en France (fonds propres en 2016 de 60M€ face à 38 M€ d'endettement net. Quelle est la situation financière en 2018 ?). La présentation dans ce dossier des bilans et des comptes intitulée de "sommaire" porte bien son nom, car leur déchiffrage ne nous apparaît pas explicite.

Respect de la Santé des personnes

3- L'atteinte à la santé des habitants sur la durée de ce projet (nuisance sonore notamment), n'est pas considérée à sa juste valeur,

Respect du patrimoine historique et naturel de la région

4- La dégradation notoire et irrémédiable du paysage local est prise en compte de manière dérisoire par la société ABO WIND (exemple : plantation "d'écrans végétaux" (si faisables d'ailleurs) face à des mâts de 199.5 m de hauteur ! - En outre, au bout de combien d'années, ces écrans seraient éventuellement bénéfiques pour les habitants ?).

Au vu de ces éléments, nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre en considération nos doléances exprimées, d'y répondre et de comptabiliser notre avis, lequel est notablement défavorable à ce projet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Laurent GICQUEL

19, rue de la Grande Romade

17460 Varzay

Sujet : [INTERNET] Participation à l'enquête publique sur le projet de parc éolien sur la commune de Varzay
De : Xavier LE-CLANCHE <x.le-clanche@pommespoires.fr>
Date : 10/10/2019 18:38
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
Copie à : Josselin SAINT-RAYMOND <j.saint-raymond@pommespoires.fr>, DAUDET Guy <daudetguy@orange.fr>

A l'attention de M. Lavalette, commissaire enquêteur en charge de l'enquête publique sur le projet de parc éolien de Varzay

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint nos observations dans le cadre de l'enquête publique que vous conduisez.

En vous souhaitant bonne réception,

Bien cordialement,

Xavier LE CLANCHE
Animateur Charte Qualité Vergers écoresponsables

ASSOCIATION NATIONALE POMMES POIRES

Association Nationale Pommes Poires
7 rue Biscornet – 75012 Paris

Mail. x.le-clanche@pommespoires.fr
Mob. +33 (0)6 98 20 29 99

Vergers écoresponsables

www.lapomme.org – **Et sur nos réseaux sociaux**

— Pièces jointes :

Consultation publique Varzay - Association Nationale Pommes Poires.pdf 30 octets

ASSOCIATION NATIONALE
POMMES POIRES

7 rue Biscornet
75012 Paris
Tél. +33 (0)1 53 10 27 80
www.pommespoires.fr
SIRET : 510 751 928 00019

Vergers écoresponsables
Charte Qualité des Pomiculteurs de France

Paris, le 10 janvier 2019

Monsieur le commissaire enquêteur Christian LAVALETTE
Mairie de VARZAY
8 rue de l'Arnoult
17460 VARZAY

Objet : Consultation publique sur le Projet d'un parc éolien sur la commune de VARZAY

Monsieur,

En réponse à la consultation publique ouverte sur la constitution d'un parc éolien, nous souhaitons vous faire part de notre plus vive inquiétude quant aux conséquences de ce projet sur les activités d'un membre de notre association situé sur la commune de VARZAY.

L'Association Nationale Pommes Poires regroupe plus de 1 300 producteurs de pommes et de poires sur l'ensemble du territoire français représentant les deux tiers de la production nationale. Ses producteurs sont engagés depuis dans une démarche de bonnes pratiques agricoles plus de 20 ans : Vergers écoresponsables. Son ambition est de produire des fruits sains en s'appuyant sur les équilibres naturels du verger et en réduisant l'utilisation de produits phytosanitaires. Cet engagement de longue date a supposé des investissements importants aussi bien dans la constitution du parcellaire que de l'équipement du verger qui ne s'amortissent, dans le cas de cultures pérennes, que sur des durées d'exploitation de 20 ans. Les modifications de l'environnement de production peuvent affecter fortement la capacité de M. Daudet à exploiter ses vergers et doivent par conséquent prendre en compte les conséquences sur la viabilité économique de son exploitation. L'installation d'un parc éolien ne doit pas porter préjudice à l'activité des producteurs riverains

L'ensemble des activités du verger sont manuelles : qu'il s'agisse de la taille, de la récolte ou de la surveillance des ravageurs, elles se traduisent par plusieurs centaines d'heures cumulées de présence dans les parcelles. La proximité des éoliennes affectera les employés de son exploitation de la même manière qu'elle affecte les riverains qui bénéficient de la distance légale de protection. Elle entre par ailleurs en contradiction avec les pratiques agronomiques vertueuses mises en avant dans notre association au travers de la démarche Vergers écoresponsables. Le CNRS a identifié des impacts environnementaux liés aux parcs éoliens, notamment l'assèchement des sols et l'augmentation locale de la température nocturne. Ceux-ci rentrent en concurrence directe avec une pratique responsable de l'arboriculture et notre souci d'une irrigation économe et efficace, particulièrement en période estivale. Les hautes températures nocturnes ainsi que le balisage lumineux des éoliennes, facteurs favorables au développement des insectes ravageurs, rendent inefficaces des solutions qui font aujourd'hui consensus comme la confusion sexuelle contre le carpocapse car se substituant aux insecticides.

ASSOCIATION NATIONALE
POMMES POIRES

7 rue Biscornet
75012 Paris
Tél. +33 (0)1 53 10 27 80
www.pommespoires.fr
SIRET : 510 751 928 00019

Vergers écoresponsables
Charte Qualité des Pomiculteurs de France

C'est pourquoi nous demandons que l'implantation des éoliennes de ce projet se fasse en intégrant une distance de sécurité d'au moins 1 500 m vis-à-vis des vergers et de la station de M. Daudet afin d'assurer la pérennité de son entreprise.

En vous remerciant de la considération que vous apporterez à notre demande,

Recevez, monsieur, nos sincères salutations,

Daniel SAUVAITRE

Président de l'Association Nationale
Pommes Poires

Sujet : [INTERNET] enquête publique : projet de parc éolien à Varzay
De : Kieffer Sylvia <sylvia.kieffer@yahoo.fr>
Date : 10/10/2019 19:12
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention du Commissaire Enquêteur

Je suis contre le projet de parc éolien à **Varzay**.

ABO WIND, encore une société allemande qui installe des éoliennes en France. Son Président, Jörg Lukowsky et les gérants, vivent bien loin de leurs éoliennes !

Encore un projet où l'argent est privilégié au détriment de l'environnement, de la biodiversité, de la santé des riverains et des animaux !

L'installation d'éoliennes terrestres ou offshore est une « catastrophe écologique ».

Les éoliennes font du bruit, génèrent des infrasons, des basses-fréquences, des champs électromagnétiques qui affectent les humains mais aussi les animaux. L'ANSES, comme pour l'amiante, les pesticides etc.... n'a pas le courage de dénoncer le lien entre les problèmes de santé des personnes et les éoliennes. Pourtant, l'Académie de Médecine recommande depuis 2006, une distance de plus de 1500m entre les éoliennes et les habitations afin de réduire la nocivité du bruit éolien. En effet, plus les éoliennes sont hautes et puissantes pour des raisons de rentabilité, plus elles sont nocives.

Dans de nombreuses régions allemandes, la distance entre les habitations et les éoliennes est de 1000m, voire de 10 fois la hauteur de l'éolienne (région Bavière) engendrant ainsi une frénésie des sociétés allemandes qui profitent des lois françaises plus favorables (500m) pour installer des éoliennes sur le territoire français.

La France fait la même erreur que l'Allemagne en misant que sur l'éolien alors que la priorité était de tout mettre en œuvre pour réduire la consommation d'électricité et surtout de chercher des alternatives qui n'auront pas d'impact négatif sur l'environnement.

Force est de constater qu'on privilégie l'enrichissement de sociétés qui, pour la majorité d'entre elles sont étrangères (allemandes essentiellement).

L'humain est responsable de la destruction de la planète. N'aggravons pas la situation avec un programme de transition écologique qui n'est pas respectueux de l'environnement, qui ne protège ni la nature, ni les humains, ni les animaux, ni les océans.
Il est grand temps de dire STOP à l'éolien.

Sylvia KIEFFER

Sujet : Re: [INTERNET] éolienne Varzay
De : BEGUE Marie-Christine PREF17-DCAT <marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr>
Date : 11/10/2019 16:56
Pour : Régine Faugère <reginefaugere@orange.fr>

Bonjour Madame,

Pourriez vous me transmettre la pièce-jointe sous un autre format.

Cordialement
Mme BEGUE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Marie-Christine BEGUE

Fonction : Enquêtes publiques

Direction de la Coordination
Et de l'Appui Territoriale

38 rue Réaumur CS 70000
17017 LA ROCHELLE Cedex 01

☎ ligne directe : 05.46.27.44.87
☎ Standard : 05.46.27.43.00 - serveur vocal : 05.46.27.43.43

Agissons pour préserver l'environnement
N'imprimer que si nécessaire

marie-christine.begue@charente-maritime.gouv.fr

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

-------- Message original --------
Sujet : [INTERNET] éolienne Varzay
De : Régine Faugère <reginefaugere@orange.fr>
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>
Date : 11/10/2019 11:35

> A l'attention de Monsieur Lavalette,
> Préfecture de Charente Maritime
>
> Veuillez trouver ci-joint un courrier relatif au projet d'éolienne de Varzay.
> Merci de bien vouloir en prendre connaissance.
> Sincères salutations,
> Régine Faugère

Sujet : [INTERNET] éolienne Varzay
De : Régine Faugère <reginefaugere@orange.fr>
Date : 11/10/2019 11:35
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

A l'attention de Monsieur Lavalette,
Préfecture de Charente Maritime

Veuillez trouver ci-joint un courrier relatif au projet d'éolienne de Varzay.
Merci de bien vouloir en prendre connaissance.
Sincères salutations,
Régine Faugère

— Pièces jointes :

Eolienne Varzay	12,3 Ko

Sujet : [INTERNET] projet éolien de VARZAY
De : Jean Michel TIRBOIS <jeanmichel.tirbois@orange.fr>
Date : 11/10/2019 11:47
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de : Monsieur RIGOULET-ROZE, Préfet de Charente Maritime -

Monsieur le Préfet,

Le projet de construction d'un parc éolien industriel à Varzay, avec des engins de plus de 200 m de haut, est tout à fait impensable dans notre Saintonge pour les différentes raisons que je nomme ci-dessous.

Atteinte à nos paysages de la Saintonge Romane

-La construction d'éoliennes géantes, en plein milieu de la Saintonge Romane est incompatible avec la préservation des paysages et du patrimoine exceptionnel qui font de cette région un musée en plein air.

-La construction d'éoliennes géantes, à 1km de l'église romane de RETAUD, classée « monument historique » en 1862, en même temps que la Cathédrale de CHARTRES, constitue un véritable « attentat » contre un des plus purs joyaux de la SAINTONGE.

-La Saintonge Romane comprend aussi, en sus de son « chapelet » d'églises romanes, de nombreux sites ou édifices civils du plus grand intérêt : manoirs, logis, châteaux, sites gallo-romains, sites naturels... Ces sites et édifices méritent une protection totale contre l'implantation de machines totalement disproportionnées.

-Un éventuel accord donné au projet de VARZAY, alors qu'il présente autant d'inconvénients discriminants pour la population, les paysages et le patrimoine, ouvrirait la porte à la multiplication de nouveaux projets, avec, pour conséquence, la destruction organisée de la Saintonge Romane.

Le projet entraînera une chute de l'activité économique, une dévalorisation des biens

La réalisation du projet de VARZAY entraînera une chute de l'activité économique du territoire, conséquence du ralentissement du marché immobilier et de la baisse des activités touristiques.

Le projet entraîne déjà et entraînera une baisse très sensible de la valeur des biens immobiliers, baisse accompagnée d'un fort allongement du délai de vente. Ces effets ne font l'objet d'aucune compensation par le promoteur ou par l'Etat. Ils impacteront fortement le patrimoine des habitants de VARZAY et des environs.

Les « compensations » proposées par le promoteur sont absolument ridicules : tenter de dissimuler des machines de 200m avec la plantation d'arbres ou de haies est absolument vain.

Un risque sanitaire pour les enfants, les animaux, les personnes à proximité

-Des éoliennes à moins de à 1000m des écoles de Pisany et Rétaud, à moins de 600m des habitations, à moins de 300m d'un verger, à moins de 1000m d'une écurie.

-L'académie de médecine en mai 2017 : « *Si l'éolien terrestre ne semble pas induire directement des pathologies organiques, il affecte au travers de ses nuisances sonores et surtout visuelles la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique, mental et social » lequel définit aujourd'hui le concept de santé.*

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Michel TIRBOIS

1 rue des Aigrettes

LA TRIGALE

17150 ST THOMAS DE CONAC

Sujet : [INTERNET] Non aux éoliennes
De : Hughes SCIARD <h.sciard@wanadoo.fr>
Date : 11/10/2019 11:58
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je m'oppose au projet d'implantation d'éoliennes en Charente Maritime pour les raisons suivantes:

- **Manque de concertation**
- **Non prise en compte de l'avis défavorable des élus, des scientifiques**
- **Atteinte à nos paysages de la Saintonge Romane**
- **Une zone sans vent – Un projet inefficace pour la cause environnementale**
- **Le projet entrainera une chute de l'activité économique, une dévalorisation des biens**
- **Un risque sanitaire pour les enfants, les animaux, les personnes à proximités**

--
H.SCIARD
05 46 70 08 57
06 11 86 36 08

— Pièces jointes :

h_sciard.vcf 4 octets

Sujet : [INTERNET] NON au projet éolien de Varzay
De : eva.gattringer@laposte.net
Date : 11/10/2019 13:36
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Messieurs, Mesdames -

nous sommes de tout coeur contre l'envahissement de nos paysages par des projets eoliens. Vivant entre de zones d'eoliennes nous-memes nous avons pu personnellement constater les nuisances que ces aerogenerateurs probagent aux riverains et habitants. Non seulement qu'on apporte atteinte a notre cadre de
vie pour une pseudo-ecologie nous constatons etre importunes par le bruit, par les lumieres clignotants jusqu'a dans nos chambres f, par les infrasons (scientifiquement prouves), par l'aspect negatif question touristique par la laideur pour nos paysages, par l'extinction d'oiseaux et bien sur aussi, la perte de la valeur de nos maisons.
Le Poitou-Charente et L'Aquitaine ont toujours ete remarque pour leur attrait touristique et mettre en peril nos belles campagnes ne peut laisser indifferent personne.
L'hysterie pour la protection de climat est une fausse excuse, car pour eriger des turbines une grande quantite de beton, produisant beaucoup de
CO2 est necessaire pour fixer celles-ci et pour le demantelement personne ne sait comment celui-ci va se derouler et prendre en charge les frais. De plus le rendement est faible et profitable uniquement pour les proprietaires et les gens possedant des terrains, les premiers etant payes uniquement par les subventions de l'etat ou des actionnaires, les autres etant demarches par les promoteurs avec insistance, quasi harcelement - et payes par les compagnies de vent. C'est un grand scandal financier sous pretexte d'une pseudo ecologie !!!

Merci de bien vouloir considerer tous les inconvenients pour les gens vivant autour de ces parcs eoliens - soit dans le secteur touristique, soit a titre personnel - et arreter ce massacre de nos beaux paysages -

Avec tout le respect nos salutations les plus sinceres,
Simonnet Gilles
Eva Gattringer
79370 Celles sur Belle

Sujet : [INTERNET] Stop au projet éolien de Varzay
De : Alain BOUC <pascale.bouc@orange.fr>
Date : 11/10/2019 14:49
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de Mr Lavalette, Commissaire Enquêteur

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous sommes opposé au projet éolien de Varzay

Le conseil municipal a rejeté à la majorité ce projet Celui ci est le représentant de la commune..

La zone d'implanation de ce projet est reconnue peu venteuse comment ces éolienens vont elles produire le peu qu'elles ont à produire.

Il n'a pas été tenu compte des

Assistantes maternelles

Des écoles

Centre equestre

Techniciens agricoles qui travaillent tout le long de l'année ou dans les champs ou dans les vergers juste à proximité

Pollution visuelle

Eglise de Rétaud classée monument historisue (à 1km)

Ces pollutions qui feront fuir nos touristes et laisseront nos gites et locations saisonnières vides, et même locations annuelles

L'impact direct sur notre santé et celle de notre faune et nos animaux de ferme et de compagnie

Mais comme d'habitude l'argent a plus d'intérêt que la santé, alors souhaitons, que cette fois la santé le remporte sur l'argent

Ainsi comme vous l'aurez compris nous nous opposons au projet éolien de Varzay

Souhaitons que cette lettre de doléances sera prise en considération et comptabilisée

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de nos salutations respectueuses

Mme Bouc

2 Route des Roseaux 17600 Balanzac

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Préfecture de Charente Maritime, à l'attentio n d e Mr Christian Lavalette
De : Remy penigaud <remy.penigaud@gmail.com>
Date : 11/10/2019 15:03
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour Monsieur,

Je suis CONTRE le projet d'éoliennes à VARCAY, pour les raisons suivantes :

Manque de concertation

Non prise en compte de l'avis défavorable des élus, des scientifiques

Atteinte à nos paysages de la Saintonge Romane

Une zone sans vent – Un projet inefficace pour la cause environnementale

Le projet entrainera une chute de l'activité économique, une dévalorisation des biens

Un risque sanitaire pour les enfants, les animaux, les personnes à proximités.

Cordialement

Mr PENIGAUD Rémy

5, les moulins

17290 FORGES

Sujet : [INTERNET] A l'attention de Monsieur Christian Lavalette
De : chateau.gorce@orange.fr
Date : 11/10/2019 16:30
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur

Nous nous opposons fermement au projet éolien d'Abowind de 4 aérogénérateurs géants sur la commune de Varzay.

Installé définitivement depuis 2008 à Pleuville en Charente, nous connaissons bien la région. Varzay se trouve moins de deux heures de chez nous et il y a quelques années c'était un bonheur de se promener et de visiter la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres, la Vienne et la Haute-Vienne. Depuis de plus en plus des aérogénérateurs sont installés partout, l'attractivité du terroir a beaucoup diminué et c'est choquant de voir comment le paysage est en train de se transformer en zone industrielle. Au lieu d'un paysage reposant et bucolique, nous voyons souvent des pales mécaniques qui tournent le jour et qui clignotent agressivement pendant la nuit ! Le beau paysage et le calme, un grand atout de cette région, est en grand danger et on se demande pourquoi l'invasion par ces machines industrielles continue même si l'on sait bien qu'**en Allemagne la transition énergétique est un des plus grands scandales depuis la Second Guerre Mondiale.** Ce pays est aujourd'hui le plus grand pollueur d'Europe. D'un côté beaucoup d'argent pour peu des gens/entreprises et de l'autre côté beaucoup de soucis pour des milliers des personnes qui doivent vivre près des machines gigantesques dans une campagne saccagée.

Il y a déjà la saturation avec trop de zones industrielles dans cette région et on se sent de plus en plus encerclé. L'objectif des MW ici est plus qu'atteint et couvre largement les besoins. On sait qu'au cours du transport jusque 30% de l'énergie peut être perdue et on ne peut pas dire que c'est une énergie renouvelable et écologique puisque cette énergie est intermittente, pose un grand souci et n'est pas du tout rentable (hors subvention) dans une région avec si peu de vent. Il faut bien trouver des énergies renouvelables mais qui méritent cette qualification.

Les aérogénérateurs représentent un intérêt privé mais le patrimoine est commun pour toute la France. Nous offrons deux gîtes à Pleuville et nos hôtes viennent dans cette région pour la tranquillité et la nature. Les aérogénérateurs défigurent de plus en plus ce magnifique paysage et les hôtes nous disent clairement qu'ils ne veulent pas passer leurs vacances près des machines industrielles ou les voir de partout. Nos habitués sont très surpris que tous les ans il y ait de nouveaux monstres qui les gênent énormément. Si cette folie ne s'arrête pas, ils iront chercher d'autres destinations de vacances.

Ce que nos hôtes nous disent est confirmé dans le document « L'étude et un sondage édifiant, les touristes disent non aux éoliennes industrielles géantes » publié par l'Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre et des départements limitrophes en novembre 2017. Nous citons:

« L'association AHTI vient de clôturer une enquête afin d'apporter des éléments de mesure concernant l'impact d'implantation d'éoliennes industrielles sur le choix d'une destination touristique :

Cette enquête a été menée en 2017 sur un corpus de 1280 touristes accueillis en Gîtes et chambres d'hôtes de l'Indre ou visiteurs (âgés de plus de 18 ans).

Quel serait l'impact de l'implantation d'éoliennes industrielles sur votre choix de destination touristique?

- Si ces éoliennes sont visibles depuis votre lieu d'hébergement :

Dans un environnement proche (0 à 2 kms) :	97 % changent de destination
A moyenne distance (2 à 10 kms) :	95 % changent de destination
A l'horizon (> à 10 kms) :	72 % changent de destination

- Si ces éoliennes sont visibles lors de vos activités touristiques dans le PNR Brenne ou à proximité :

Dans un environnement proche (0 à 2 kms) :	71 % changent de destination
A moyenne distance (2 à 10 kms) :	56 % changent de destination
A l'horizon (> à 10 kms) :	34 % changent de destination

Les résultats obtenus montrent clairement que l'attractivité touristique d'un territoire et donc de son P.I.B peuvent être anéantis avec l'implantation d'éoliennes industrielles. »

Le tourisme est une carte économique majeure de la France et les retombées sont immenses. Si beaucoup moins de touristes viennent le secteur touristique français va être impacté gravement.

Un conseiller municipal d'une commune où il y a un projet éolien nous a confirmé qu'il y a plusieurs familles sur la commune qui veulent quitter leurs maisons au cas où le projet se réaliserait. Le revenu des impôts que la commune perdrait serait plus grand que le montant que la commune recevrait pour les aérogénérateurs installés ! Si ces maisons seraient vendables ou non c'est une autre question parce que presque personne ne veut acheter une maison près d'une centrale éolienne. En tout cas les valeurs des maisons diminueraient et auraient un négatif impact sur la commune. Finalement tout le monde perd et pas seulement le paysage est détruit mais les gens se plaignent et la zizanie s'installe. C'est déjà le cas dans beaucoup de communes avec des machines industrielles qui divisent la population.

Il y a des gens qui sont nés ici et d'autres qui ont choisi de s'installer dans cette région à cause du cadre de vie. Tout d'un coup ce splendide paysage se transforme et on se sent menacé par le gigantisme des machines qui détruisent le paysage, qui gâchent la vie des riverains et qui peuvent gravement impacter la santé. La hauteur des machines industrielles a augmenté énormément dans les dernières années mais la distance entre celles et les habitations est toujours 500 m en France ! A cause des machines industrielles infernales beaucoup trop près des habitations **il y a déjà trop de victimes qui souffrent des nuisances sonores et visuelles et en plus beaucoup ont des problèmes de santé à cause des infrasons**.

- Est-ce que la santé des humains et des animaux ne vaut rien ?

- Comment peut-on prendre le risque que d'autres victimes s'ajoutent?

- Ne faudrait-il pas d'abord se dévouer aux doléances des riverains et s'occuper sérieusement des

plaintes avant de présenter d'autres projets partout ?

Il y a plus de 60 personnes qui se sentent comme victimes et qui souffrent des machines infernales du "parc" le Confolentais qui se trouve sur les communes de Saint-Coutant, Vieux-Cérier et Champagne-Mouton en Charente. Le commissaire enquêteur qui donnait un avis favorable à ce projet il y a quelques années a écrit dans son rapport en janvier 2018 concernant l'enquête publique sur Chasseneuil-en-Bonnieure (Charente) ce qui suit et il a donné un avis défavorable sur ce projet:

"-6 sur le vécu du commissaire enquêteur

Il a mené l'enquête publique sur le parc éolien du confolentais fin 2013. A l'occasion de la présente enquête, il a eu le retour d'expérience du fonctionnement de ce parc. Les élus soutenaient tous le projet à l'époque. Il y a eu un renversement total de leur position causé entre autre par le non respect des engagements financiers auprès des collectivités. Même les propriétaires des terrains auraient été déçus. Les craintes des nuisances exprimées à l'époque se sont confirmées, l'exploitant ayant tardé à mettre en œuvre les bridages pour limiter l'émergence acoustique. Monsieur Jean Noël Rainaud habitant la Jaroussie 16350 St Coutant, que j'avais rencontré à l'époque a tenu à se déplacer pour témoigner de sa situation. Il m'a déclaré qu'il était dans l'impossibilité d'habiter sa maison rénovée située à Fonbarreau de St Coutant distante de 600 m du parc, car le bruit, par vent fort est tel qu'il lui est impossible d'y vivre sereinement. A l'occasion d'un déplacement personnel en hiver sur la D749 , route qui travers St Coutant, je fus surpris de la transformation du paysage qu'avait généré la présence des éoliennes."

Nous citons de l'excellent article "**Arrêtons cette transition énergétique"** publié le 20 septembre 2018 dans le magazine l'Express :

Lorsqu'il n'y a ni vent ni soleil et qu'on a démantelé les centrales nucléaires, il n'y a que trois solutions : soit on importe du courant, soit on allume les centrales à charbon et à gaz, soit on coupe le courant ! L'opinion est sincèrement convaincue que les éoliennes et panneaux solaires diminuent le CO2 et la pollution ; la vérité est qu'ils les augmentent considérablement.

Nous espérons que vous allez donner un avis défavorable au projet d'Abowind sur la commune de Varzay pour ne pas ajouter - entre autres - des problèmes sanitaires mais de respecter le principe de précaution inscrit dans la Constitution.

Cordialement

Sonja et Markus Gurt

Château de GORCE

F-16490 Pleuville

Sujet : [INTERNET] Objet ma contribution à l'enquête publique sur le projet eolien de Barzay
De : Yvon Foucaud <idronydf@orange.fr>
Date : 11/10/2019 16:55
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

MR le Commissaire enqueteur,
Je viens d'examiner le dossier de l'étude de danger c' est catastrophique même si dans la criticité le porteur de projet minimise à souhait le résultat des recensements
1. Chute des mâts 39 % des cas
2.chute des pales par ruptures liées aux blocs de glaces 70 %
3. Incendies moteurs 25 %
Vous comprendrez alors mon avis défavorable que je vous demande de prendre au regard d'installations dangereuses.
Je vous rappelle que les PLU i en cours dont formellement opposés à l'artificialisation des sols....
Merci de tenir compte de mon intervention dans votre PV de Synthèse
Salutations
Yvon Foucaud ingénieur

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Projet éolien sur la commune de Varzay
De : assistantes DAUDET <daudet.assistantes@orange.fr>
Date : 11/10/2019 17:46
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

EARL DAUDET ALAIN

LA PACAUDIERE

17100 SAINTES

Bonjour Mr LAVALETTE,

Vous trouverez en pièce jointe mon opinion sur le projet éolien - commune de Varzay.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prierai de croire à l'assurance de mes sincères salutations.

M DAUDET

— Pièces jointes :

EARL DAUDET Alain - projet éolien au 111019.doc	30 octets
doc02844220191011164209.pdf	30 octets

EARL DAUDET Alain
La Pacaudière
17100 SAINTES
Tél. 06.12.63.90.32

Préfecture de la Charente-Maritime
A l'intention de Mr Christian LAVALETTE
38 Rue Réaumur
17000 LA ROCHELLE

Pessines, le 11 **octobre 2019**

Objet : implantation d'éoliennes, commune de Varzay

Monsieur,

Mes parents m'ont permis de démarrer ma vie professionnelle en 1997 en me proposant de m'installer sur la moitié du verger de la Rente à Colette à Varzay soit sur 12 ha.
Depuis cela, en plus de faire valoir de cette exploitation, j'ai investi dans des chambres froides et dans la station de conditionnement de CONDIFRUITS à Pessines.
Bien sûr, j'emploie un grand nombre de personnes. Je vous produis le tableau qui décompose les temps de travaux sur 1 année : 1925 h / ha / an en verger. Sachant que le temps de travail réel (hors congés) d'1 UTH est de 1650 h soit 1,17 temps plein par ha.

Le tableau est étudié pour les 24 ha
- par moitié à l'EARL SAINTONGE FRUITIERE, dont je suis cogérant
- par moitié à l'EARL DAUDET, société unipersonnelle

Sachant que **ABO WIND confond les vignes et les vergers intensifs**, et ne retient que les vignes. Je vous produis un tableau comparatif des temps de travaux

Etude explicative

Pour les travailleurs saisonniers :

	VIGNE	**VERGER INTENSIF POMMIER**
TAILLE	30 à 40 h / ha	250 à 350 h / ha
ECLAIRCISSAGE	-	300 à 600 h / ha
RELEVAGE	20 h / ha	-
RECOLTE	3 h (mécanique)	550 à 750 h / ha
Moyenne / ha	**58 h / ha**	**1375 h / ha**

EARL DAUDET Alain
La Pacaudière
17100 SAINTES
Tél. 06.12.63.90.32

Pour les TRAVAILLEURS CDI, occupés pour tous les autres travaux, on compte

- un homme pour 15 ha de vigne (soit 47 semaines de travail réel : 35 h = 1645 arrondi à 1650 h)
- Un homme pour 3 ha de verger intensif pommier.

Simulation pour 24 ha	**VIGNE**	**VERGER INTENSIF POMMIER**
Saisonnier	58 h x 24 ha = 1392 h	1375 h x 24 ha = 33000 h
Personnel plein temps	1650 h x 24/15 ha = 2640 h	1650 x 24/3 ha = 13200 h
Total h / 24 ha	**4032 h**	**46200 h**
Moyenne générale pour 1 ha	**168 h / ha / an**	**1925 h / ha / an**
A comparer à vos estimations sur 10 ha	**1680 h / an soit 1UTH / an**	**19250 h / an soit 11,7 UTH / an**
Sur les 24 ha de verger		**1,17 UTH / ha / an x 24 = 28 UTH**

Le classement retenu par ABO WIND est mensongé et totalement erroné, classant le verger avec 1 travailleur pour 10 ha alors que le tableau nous prouve en moyenne 11,7 travailleurs pour 10 ha.

Se référant à l'AIDA, réglementation de la prevention des risques et de la protection de l'environnement, il est impensable que ABO WIND classe ce verger de culture intensive dans une zone peu fréquentée qui retient 1 personne pour 10 ha, alors que nous en avons en moyenne 11,7 pour 10 ha.

Important à préciser

Sur certaines periodes nous atteignons 80 personnes sur les 24 ha sur le mois de juin, début juillet et la cueillette fin aout, septembre, octobre.

Ce personnel évolue par secteur variétal, ce qui produit un **regroupement fréquent de 30 personnes / ha**.

La seule réponse de ABO WIND à ces remarques est de dire qu'elle a prévu de loger 70 personnes au niveau de l'entrepôt.
Absurdité, quand on sait que l'entrepôt est essentiellement composé de chambres froides, d'un atelier mécanique et d'une petite salle de repas.
Les salariés travaillent en verger, la partie conditionnement se faisant à Pessines.

EARL DAUDET Alain
La Pacaudière
17100 SAINTES
Tél. 06.12.63.90.32

ABO WIND est prêt à enfreindre toutes les lois.
Leur but est d'aboutir à faire passer leur projet, sans tenir compte du danger pour les travailleurs qui sont sous l'emprise de la projection de glace et d'éléments (bris de pale).

L'employeur ne peut pas demander à son personnel d'aller travailler 7 heures par jour et chaque jour dans un site à haut risque.
Mon père a planté près de 4 km de haies entre 1988 et 1990. Je suis fier de la biodiversité mise en place et dont l'entretien nous coûte. Sur le plan local je ne connais pas d'autres exploitations ayant fait de tels efforts sur l'environnement, favorables tant à la flore qu'à la faune (à titre d'exemple, c'est un véritable refuge pour les lièvres), les chasseurs le savent ainsi que les auxiliaires.
Le bruit, les agressions infrasoniques inaudibles qui créent des acouphènes, des vertiges, des tachycardies, les ombres et lumières que vont créer la rotation des pales ne nous permettront plus de différencier les couleurs à la cueillette.
Les détergents utilisés pour le nettoyage des pales ne nous permettrons plus de conserver les 3 chartes de qualités renouvelables chaque année. Le respect de l'environnement et les conditions de travail ne seront plus conformes.
Cela reviendra à produire des fruits qui n'auront plus de débouchés.
Et tout cela pour 2 éoliennes imaginées par ABO WIND parce qu'elle a trouvé des agriculteurs cédant leur terrain agricole pour le bétonner et faire rentrer de l'argent sans se soucier du voisinage.

La bonne ambiance actuelle dans notre verger va se transformer en tension nerveuse au sein de l'équipe de travailleurs. Ceci est un fait reconnu. Fini les bonnes relations humaines, le salariés se retournant contre l'employeur, tenu pour responsable de ne pas avoir su protéger son entreprise.
J'ai demandé à ABO WIND de nous indiquer une adresse de production arboricole intensive à moins de 1 à 2 km d'une éolienne. Ils n'en connaissent pas. Moi non plus, et pourtant je connais bien les régions arboricoles françaises !
Leur réponse : « nos recherches et consultations de collègues n'ont pas apporté d'exemple à l'heure actuelle ».
Ils nous écrivent aussi : « la réglementation ne comprend pas de mesures au niveau des lieux de travail en extérieur tel que les vergers. Nous considérons seulement les habitations ».
Cela reviendrait à dire qu'il n'est pas supportable de vivre dans une maison isolée phoniquement qui serait située à moins de 500 m de l'éolienne.
Mais que selon les dires de ABO WIND la qualité de vie des travailleurs à l'extérieur à moins de 500 m sans protection possible (pas de murs ni toitures) est sans importance.
Cette population agricole est elle à ce point négligeable ?
Des distances par rapport aux routes sont imposées et pourtant les automobilistes ont au moins leur habitacle pour se protéger ou les freins pour les ralentir si une partie de pale venait à se détacher.
Entre 2 rangs de pommiers, à pied : quelle protection aurions-nous si un tel projectile venait à s'abattre ?
Qui indemnisera les victimes s'ils en sortent vivants ? Quant au chef d'entreprise, c'est la prison assurée.

L'académie de médecine préconise 1 500 m des habitations. Je pense que dans le cas de notre culture arboricole « éco responsable » c'est un rejet à plusieurs km qui doit être envisagé.
Selon plusieurs études :

- les bruits sont insupportables jusqu'à 900m
- elles génèrent des ombres portées sur plus de 2 500 m
- elles détruisent les paysages
- elles pourraient détruire notre patrimoine
- selon les J T du 24/09, les allemands, fervent défenseur de ces éoliennes n'en veulent plus. Rejet général de la population. Il en sera mis en service moins de 30 sur leur territoire en 2019.

EARL DAUDET Alain
La Pacaudière
17100 SAINTES
Tél. 06.12.63.90.32

De plus

- assèchement des sols par les coups de vent au passage des pales (il faut irriguer plus ! absolument en contradiction avec la gestion de l'eau)
- nuisance lumineuse : les lampes à éclat nous interdirons la lutte anti carpocapse par phéromone (principe même de la lutte biologique) alors il faut traiter plus avec des produits phyto pharmaceutiques.
  Ah non !, les insecticides sont presque tous retirés du marché, pas question de laisser des résidus dans les fruits. Cela entrainerait la perte des chartes que nous respectons et le rejet de nos fruits à la décharge sans oublier les amendes, la perte des clients…
- Comment un nouvel objectif économique ou politique peut-il prévaloir sur le bien-être et la santé des individus ou sur une économie en place ?

En résumé si ces implantations d'éoliennes étaient mises en place ce serait un arrêt d'activité de nos entreprises tant en amont qu'en aval.
Ne comprenez pas que je sois en demande d'aide ou subvention, mais seulement la préservation de notre outil de travail.

Bien sûr, je reste à votre disposition pour encore plus de précisions.

Veuillez croire, en l'assurance de mes sincères salutations.

Mr DAUDET Alain,

Pièces jointes :

- Réponse de la société ABO WIND
- Schémas des enjeux humains à protéger (3 feuilles)

DAUDET Guy

De: Tiphaine Pennarun [tiphaine.pennarun@abo-wind.fr]
Envoyé: jeudi 4 octobre 2018 11:34
À: DAUDET Guy
Objet: Varzay _ étude de dangers

Monsieur Daudet,

Suite à notre conversation ce mardi, je souhaite vous faire parvenir les documents officiels qui nous permettent de faire l'étude de dangers, et qui classe les vergers en terrain aménagé et peu fréquenté.
https://aida.ineris.fr/consultation_document/7029

A.6 Terrains non bâtis

Terrains non aménagés et très peu fréquentés (champs, prairies, forêts, friches, marais,..) : compter 1 personne par tranche de 100 ha.

Terrains aménagés mais peu fréquentés (jardins et zones horticoles, vignes, zones de pêche, gares de triage...) : compter 1 personne par tranche de 10 hectares.

Terrains aménagés et potentiellement fréquentés ou très fréquentés (parkings, parcs et jardins publics, zones de baignades surveillées, terrains de sport (sans gradin néanmoins...) : compter la capacité du terrain et a minima 10 personnes à l'hectare.

Nous avons bien considéré les 70 personnes au niveau de l'entrepôt.

Bien à vous,

Tiphaine Pennarun
Responsable de projets

ABO Wind sarl
12 allée Duguay Trouin, 44000 Nantes, France
Tél. : +33(0)2.51.72.63.78
Mobile: +33 (0)6.89.07.68.74

Participez à notre concours photo!

Siège social : 2 rue du Libre Echange CS 95893, 31506 Toulouse Cedex 5, France

Ensemble, adoptons des gestes responsables : n'imprimez ce message que si c'est nécessaire.
Les informations contenues dans ce message sont confidentielles ou protégées par la loi.
Si vous n'êtes pas le destinataire, merci de contacter l'expéditeur et de supprimer ce message.
Toute copie ou distribution non autorisée de l'information contenue est interdite.

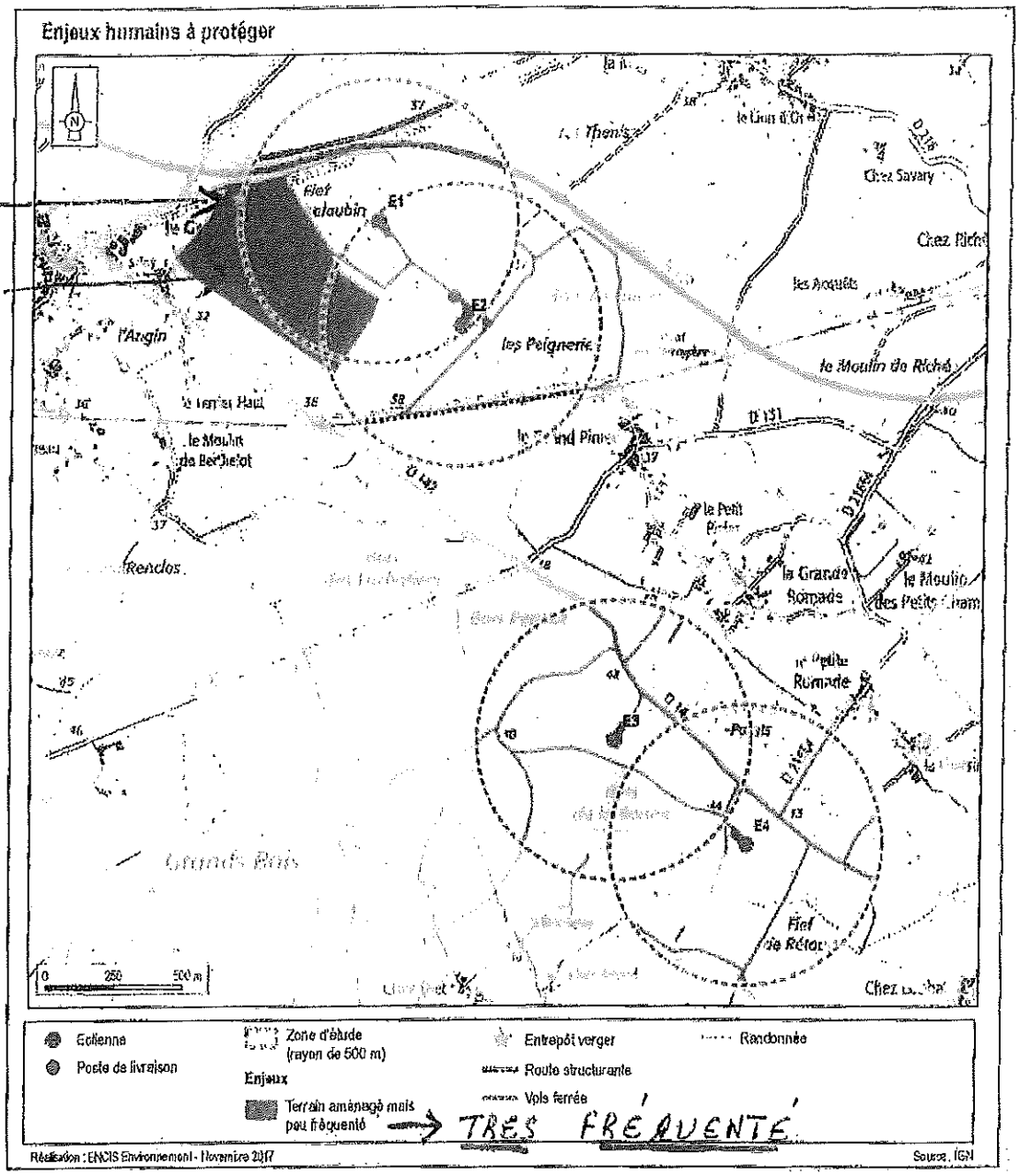

Carte 6 : Enjeux à protéger (Source : ENCIS Environnement)

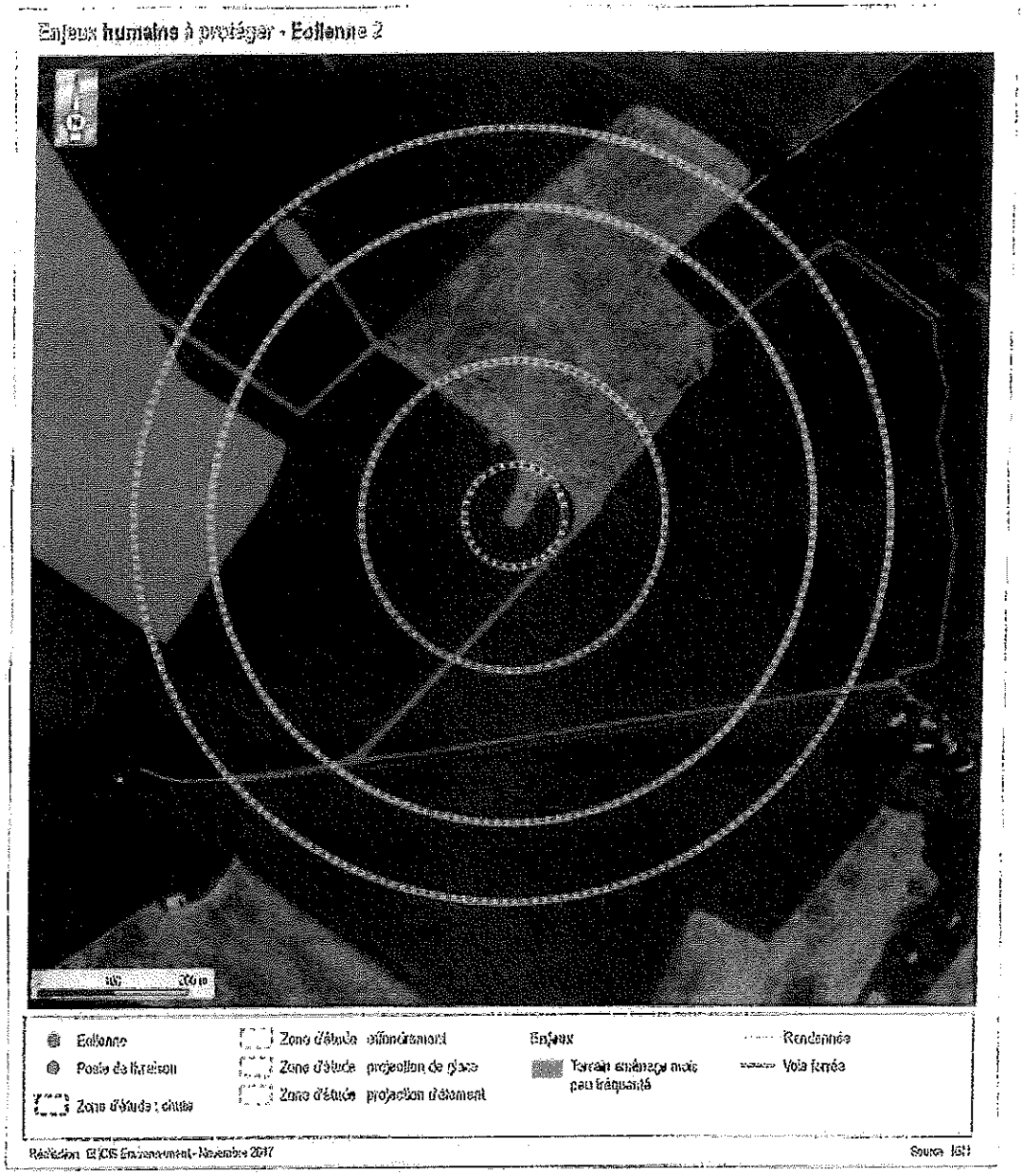

Carte 3 : Enjeux à protéger – E2 (Source : ENCIS Environnement)

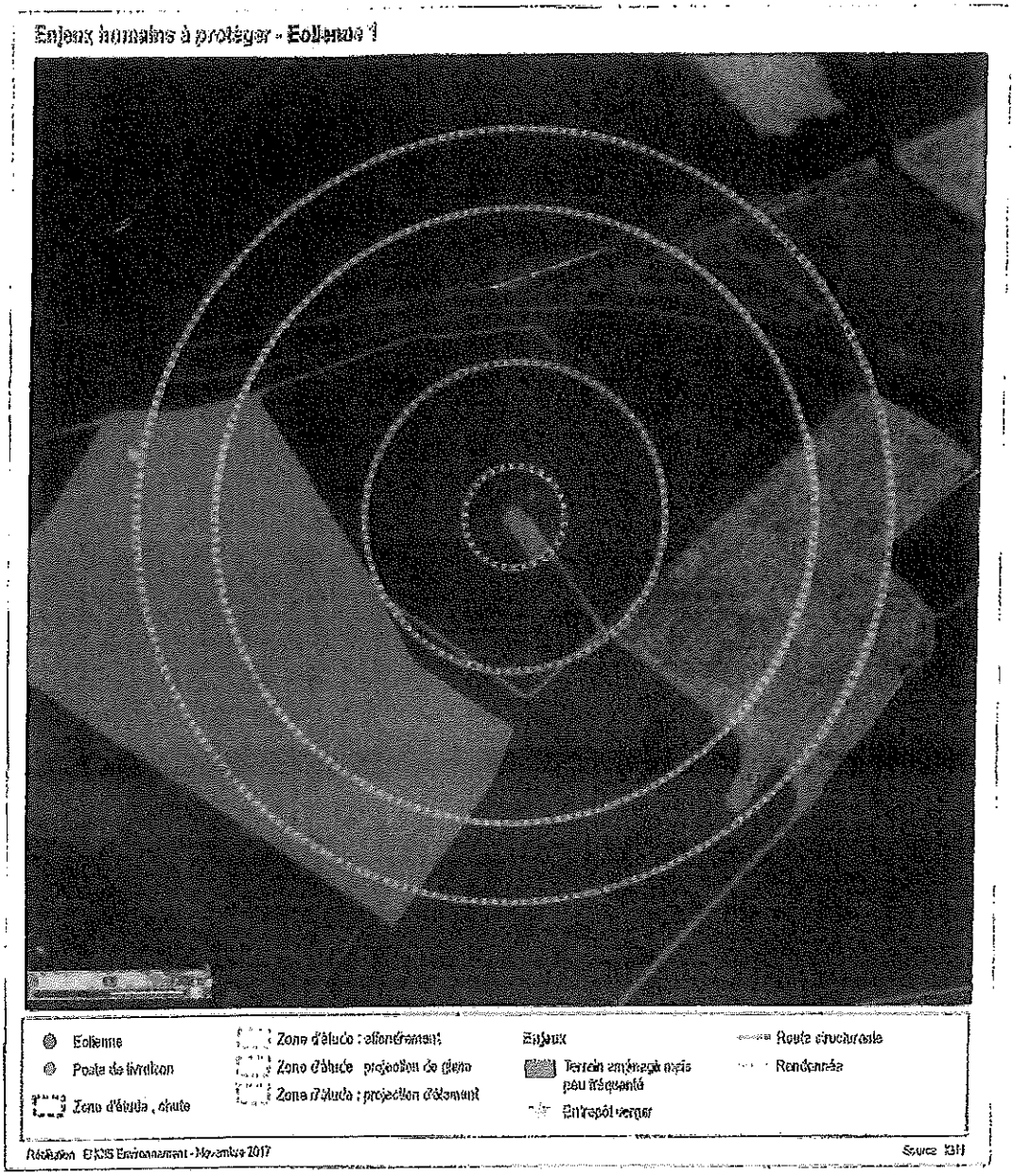

Carte 7 : Enjeux à protéger – E1 (Source : ENCIS Environnement)

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Varzay
De : Yvon Foucaud <idronydf@orange.fr>
Date : 11/10/2019 18:07
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

MR le Commissaire Enqueteur
Pouvez vous savoir auprès du constructeur des éoliennes concernant le projet ce qui suit:
Des constructeurs utilisent de l'hexafluorure de soufre (SF6)
Qui est interdit en Europe depuis 2012 !
Ce gaz a l'air libre est 23000 fois plus puissant que le CO2 !
Je vous demande de bien vouloir mentionner ces données sur votre PV de Synthèse et obtenir réponse dans le Mémoire Réponse.
Ces machines sont dangereuses pour l'homme !
Avis Défavorable !
Yvon Foucaud Ingénieur

Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Fwd: Objet ma contribution à l'enquête publique sur le projet eolien de Barzay
De : Yvon Foucaud <idronydf@orange.fr>
Date : 11/10/2019 18:29
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Il fait lire VARZAY
Yvon Foucaud

Envoyé de mon iPhone

Début du message transféré :

> **Expéditeur:** Yvon Foucaud <idronydf@orange.fr>
> **Date:** 11 octobre 2019 à 16:55:44 UTC+2
> **Destinataire:** pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
> **Objet: Objet ma contribution à l'enquête publique sur le projet eolien de Barzay**

> MR le Commissaire enqueteur,
> Je viens d'examiner le dossier de l'étude de danger c' est catastrophique même si dans la criticité le porteur de projet minimise à souhait le résultat des recensements
> 1. Chute des mâts 39 % des cas
> 2.chute des pales par ruptures liées aux blocs de glaces 70 %
> 3. Incendies moteurs 25 %
> Vous comprendrez alors mon avis défavorable que je vous demande de prendre au regard d'installations dangereuses.
> Je vous rappelle que les PLU i en cours dont formellement opposés à l'artificialisation des sols....
> Merci de tenir compte de mon intervention dans votre PV de Synthèse
> Salutations
> Yvon Foucaud ingénieur
>
> Envoyé de mon iPhone

Sujet : [INTERNET] Non au projet éolien de Varsay
De : <hdechabot@wanadoo.fr>
Date : 11/10/2019 19:15
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Enquête publique de Varsay

Monsieur le Préfet,
Ayant appris ces huit dernières années ce qu'est l'éolien, j'y suis totalement opposée et donc pleine de sympathie pour les malheureux habitants de Varsay, nouvelles victimes potentielles de cette scandaleuse arnaque.

Penser que des monstres de 200 m de haut viendront peut-être saccager une des très belles régions de France est inconcevable pour qui aime son pays !
Cela aurait pour conséquence de détruire le tourisme de la Saintonge romane, provoquer sa chute économique et appauvrir toute une région ; quels esprits malfaisants le voudraient ?

Je joins ma voix à tous ceux qui réclament un moratoire de l'éolien terrestre, indispensable pour garantir une paix de plus en plus précaire dans nos belles provinces de l'Ouest.
Dans l'espoir que ces quelques paroles vous aideront à prendre conscience du gâchis supplémentaire annoncé, ne serait-ce qu'en matière de tourisme (inutile d'essayer de promouvoir le tourisme rural avec ces engins industriels), je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma haute considération.

Mme Henri de Chabot
42-Les Touches
79700 St Aubin-de-Baubigné

Sujet : [INTERNET] projet éolien de Varzay (17460)
De : "Raymond" <raymond.lebas2@orange.fr>
Date : 11/10/2019 21:37
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Lebas Raymond
Chemin de la Gacheterie
86360 Montamisé

A l'attention de Monsieur Christian Lavalette, Commissaire enquêteur

Objet : Projet éolien de Varzay(17460)

Monsieur,
J'ai pris connaissance du projet de la société Ferme éolienne de Varzay qui souhaite implanter 4 éoliennes sur la commune de Varzay.
Je m'intéresse à l'implantation des éoliennes depuis 2010, en 2012 un député s'était inquiété de la distance de 500m des éoliennes par rapport à l'habitat et trouvait cela insuffisant. Si jusqu'alors les éoliennes ne dépassaient pas 50 m de haut, ce député signalait que l'Allemagne avait déjà à l'époque des éoliennes de plus de 100m et que allions avoir les mêmes bientôt et qu'il fallait modifier cette distance de 500m. Il lui avait été répondu que nous verrions bien à modifier la loi quand nous aurions des éoliennes de plus grande hauteur. Nous y sommes et malgré plusieurs tentatives au parlement pour augmenter la distance par rapport à l'habitat nous sommes toujours à 500m. En Allemagne plusieurs Landers ont retenu une hauteur égale à 10 fois la hauteur de l'éolienne. La seule façon d'augmenter la puissance des éoliennes est d'augmenter la dimension des pales, à quelle hauteur l'état se décidera à modifier cette règle des 500m qui est devenue aberrante.

Par ailleurs ce projet, comme tous les projets en-cours de parcs éolien n'a aucune justification écologique.
J'ai fait récemment le calcul ci-dessous pour un parc d'une production estimée de 13.2 GWh .
Si l'on considère que la production estimée de ce parc doit être de 13.2 GWh et qu'elle remplace une production nucléaire, ce qui est l'objectif final (50% de nucléaire en 2035) nous avons l'équation suivante :
Avec des conditions météorologiques « particulièrement favorables » pour l'éolien, le facteur de charge a atteint en moyenne 21,1% en 2018 (donnée RTE).
Il faudra donc produire les 78,9% restant pour une couverture complète en électricité (il parait raisonnable d'avoir du courant tous les jours de la semaine et pas seulement le lundi et le mardi), cette production sera donc complétée par du thermique GAZ (seule solution connue pour encore de nombreuses années la plus économe en CO^2 .

Par kWh, L'éolien produit 11gr de CO^2, le Gaz 490gr , le nucléaire 12 gr.

Si les 13.2 GWh étaient produit par du nucléaire il y aurait 158.4 T de CO^2

Avec 13.2 GWh produit avec l'éolien , soit avec 21.1% de coef de charge il faudra une production complémentaire de 78.9 % soit 49,4 GWh réalisée avec du gaz.
Le résultat sur la production de CO^2 sera de 145.2 T (éolien) + 24186 T(gaz) soit un total de 24331 tonnes de CO^2 produite avec un mix ENR et nucléaire remplacé par du Gaz.

En poussant le raisonnement aux années 2035 si la production de 540 TWh est réduite à 50% de nucléaire au lieu de 71%, il y aura une perte de production de 113TWh (1 356 000 T de CO^2) qu'il faudra remplacer par des ENR, à 21% de coef de charge soit une production de 23.7 TWh (261 000 T de CO^2) et donc pour assurer le complément il faudra 89 TWh avec du gaz (soit 437 422 300 T de CO^2) .
Le passage avec du nucléaire à 50% se fera donc avec une augmentation de la production de CO^2 gigantesque, environ 4 millions de T de CO^2.

Le lobby proéolien se garde bien de faire ce calcul..

Promouvoir l'éolien pour diminuer la production de CO^2 est complètement utopique, les Allemands ne savent plus comment résoudre ce problème.
Les Allemands s'aperçoivent qu'ils sont dans une impasse dans laquelle nous nous engouffrons. Pour remplacer 37% de leur production réalisée par la lignite et le nucléaire, soit environ 189TWh, ce pays a un projet : le gazoduc Nord Stream 2, dont la construction devrait s'achever fin 2019. Il acheminera 55 milliards de m3 de gaz russe par an vers l'Europe - soit environ 11 % de la consommation annuelle européenne (487 milliards de m^3 selon Eurostat) - via la mer Baltique, en traversant les eaux territoriales de cinq pays, la Russie, la Finlande, la Suède, le Danemark et l'Allemagne. Le projet associe Gazprom à plusieurs entreprises européennes, Shell, OMV en Autriche, Wintershall et Uniper en Allemagne, et Engie en France. L'indépendance énergétique du pays n'existe plus. Est-ce cela que nous voulons !

Autre approche du problème : comment se fait il qu'une pression énorme s'exerce sur les territoires alors que nous sommes largement en avance sur le objectifs de la PPE qui pour 2020 était de 20% :

Bilan électrique en 2018 (source RTE)				
	production		consommation	
	TWh		TWh	
	%	548,6	%	478
éolien	5,1	28,0	5,9	
solaire	1,9	10,4	2,2	
biomasse	1,8	9,9	2,1	
hydraulique	12,5	68,6	14,3	
total	**21,3**	**116,9**	**24,4**	

Dans ce tableau on constate que nous sommes déjà à 24,4 % de renouvelable pour un objectif en 2020 de 20% et 2023 de 27%.

Il faut faire une pause sur ces investissements et voir, en fonction du réalisé et des engagements déjà pris, à rechercher des projets sur des sites qui ne posent pas de problème

Ces centrales éoliennes n'existent pas pour des motifs écologiques mais seulement pour des motifs financiers, « que voulez vous les maires ont besoin d'argent ! dixit un ancien premier ministre en réponse à mes questions» quant aux promoteurs, la commission européenne page 22 de ses conclusions sur les parcs offshore en France, considère qu'un taux de rendement interne de ces projets après impôt de 7 à 8% est normal (le taux le plus fréquent dans l'industrie est plutôt de 2 a 4%). Voila pourquoi les promoteurs envahissent nos campagnes, l'écologie est bien loin de leurs préoccupations.

Je vous demande de bien vouloir prendre votre décision en conscience et de comptabiliser mon avis qui est très défavorable au projet éolien de Varzay.

Vous remerciant par avance, je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

Raymond Lebas chemin de la Gacheterie 86360 Montamisé le 10/10/2019

Raymond Lebas
La Gacheterie
40 chemin de la Gacheterie
86360 Montamisé
05 49 61 00 58 - 07 60 22 97 43

— Pièces jointes :

Lettre Projet éolien Varzay.docx 30 octets

Lebas Raymond
Chemin de la Gacheterie
86360 Montamisé

A l'attention de Monsieur Christian Lavalette, Commissaire enquêteur

Objet : Projet éolien de Varzay(17460)

Monsieur,

J'ai pris connaissance du projet de la société Ferme éolienne de Varzay qui souhaite implanter 4 éoliennes sur la commune de Varzay.

Je m'intéresse à l'implantation des éoliennes depuis 2010, en 2012 un député s'était inquiété de la distance de 500m des éoliennes par rapport à l'habitat et trouvait cela insuffisant. Si jusqu'alors les éoliennes ne dépassaient pas 50 m de haut, ce député signalait que l'Allemagne avait déjà à l'époque des éoliennes de plus de 100m et que allions avoir les mêmes bientôt et qu'il fallait modifier cette distance de 500m. Il lui avait été répondu que nous verrions bien à modifier la loi quand nous aurions des éoliennes de plus grande hauteur. Nous y sommes et malgré plusieurs tentatives au parlement pour augmenter la distance par rapport à l'habitat nous sommes toujours à 500m. En Allemagne plusieurs Landers ont retenu une hauteur égale à 10 fois la hauteur de l'éolienne. La seule façon d'augmenter la puissance des éoliennes est d'augmenter la dimension des pales, à quelle hauteur l'état se décidera à modifier cette règle des 500m qui est devenue aberrante.

Par ailleurs ce projet, comme tous les projets en-cours de parcs éolien n'a aucune justification écologique. J'ai fait récemment le calcul ci-dessous pour un parc d'une production estimée de 13.2 GWh .

Si l'on considère que la production estimée de ce parc doit être de 13.2 GWh et qu'elle remplace une production nucléaire, ce qui est l'objectif final (50% de nucléaire en 2035) nous avons l'équation suivante :
Avec des conditions météorologiques « particulièrement favorables » pour l'éolien, le facteur de charge a atteint en moyenne 21,1% en 2018 (donnée RTE).
Il faudra donc produire les 78,9% restant pour une couverture complète en électricité (il parait raisonnable d'avoir du courant tous les jours de la semaine et pas seulement le lundi et le mardi), cette production sera donc complétée par du thermique GAZ (seule solution connue pour encore de nombreuses années la plus économe en CO^2 .

Par kWh, L'éolien produit 11gr de CO^2, le Gaz 490gr , le nucléaire 12 gr.

Si les 13.2 GWh étaient produit par du nucléaire il y aurait 158.4 T de CO^2

Avec 13.2 GWh produit avec l'éolien , soit avec 21.1% de coef de charge il faudra une production complémentaire de 78.9 % soit 49,4 GWh réalisée avec du gaz.
Le résultat sur la production de CO^2 sera de 145.2 T (éolien) + 24186 T(gaz) soit un total de 24331 tonnes de CO^2 produite avec un mix ENR et nucléaire remplacé par du Gaz.

En poussant le raisonnement aux années 2035 si la production de 540 TWh est réduite à 50% de nucléaire au lieu de 71%, il y aura une perte de production de 113TWh (1 356 000 T de CO^2) qu'il faudra remplacer par des ENR, à 21% de coef de charge soit une production de 23.7 TWh (261 000 T de CO^2) et donc pour assurer le complément il faudra 89 TWh avec du gaz (soit 437 422 300 T de CO^2) .
Le passage avec du nucléaire à 50% se fera donc avec une augmentation de la production de CO^2 gigantesque, environ 4 millions de T de CO^2.

Le lobby proéolien se garde bien de faire ce calcul..

Promouvoir l'éolien pour diminuer la production de CO^2 est complètement utopique, les Allemands ne savent plus comment résoudre ce problème.
Les Allemands s'apercoivent qu'ils sont dans une impasse dans laquelle nous nous engouffrons. Pour remplacer 37% de leur production réalisée par la lignite et le nucléaire, soit environ 189TWh, ce pays a un projet : le gazoduc Nord Stream 2, dont la construction devrait s'achever fin 2019. Il acheminera 55 milliards de m3 de gaz russe par an vers l'Europe - soit environ 11 % de la consommation annuelle européenne (487 milliards de m^3 selon Eurostat) - via la mer Baltique, en traversant les eaux territoriales de cinq pays, la Russie, la Finlande, la Suède, le Danemark et l'Allemagne. Le projet associe Gazprom à plusieurs entreprises européennes, Shell, OMV en Autriche, Wintershall et Uniper en Allemagne, et Engie en France. L'indépendance énergétique du pays n'existe plus. Est-ce cela que nous voulons !

Autre approche du problème : comment se fait il qu'une pression énorme s'exerce sur les territoires alors que nous sommes largement en avance sur le objectifs de la PPE qui pour 2020 était de 20% :

Bilan électrique en 2018 (source RTE)				
	production		consommation	
	TWh		TWh	
	%	548,6	%	478
eolien	5,1	28,0	5,9	
solaire	1,9	10,4	2,2	
biomasse	1,8	9,9	2,1	
hydraulique	12,5	68,6	14,3	
total	**21,3**	**116,9**	**24,4**	

Dans ce tableau on constate que nous sommes déjà à 24,4 % de renouvelable pour un objectif en 2020 de 20% et 2023 de 27%.

Il faut faire une pause sur ces investissements et voir en fonction du réalisé et des engagements déjà pris à rechercher des projets sur des sites qui ne posent pas de problème

Ces centrales éoliennes n'existent pas pour des motifs écologiques mais seulement pour des motifs financiers, « que voulez vous les maires ont besoin d'argent ! dixit un ancien premier ministre en réponse à mes questions» quant aux promoteurs, la commission européenne page 22 de ses

conclusions sur les parcs offshore en France, considère qu'un taux de rendement interne de ces projets après impôt de 7 à 8% est normal. Voila pourquoi les promoteurs envahissent nos campagnes, l'écologie est bien loin de leurs préoccupations.

Je vous demande de bien vouloir prendre votre décision en conscience et de comptabiliser mon avis qui est très défavorable au projet éolien de Varzay.

Vous remerciant par avance, je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

Raymond Lebas chemin de la Gacheterie 86360 Montamisé le 10/10/2019

Sujet : [INTERNET] Projet éolien Varzay
De : Remy penigaud <remy.penigaud@gmail.com>
Date : 11/10/2019 21:45
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Commissaire Enqueteur

Il est important de savoir si le constructeur des éoliennes utilisent de l'hexafluorure de soufre (SF6), qui est interdit en Europe depuis 2012.
Ce gaz a l'air libre est 23000 fois plus puissant que le CO2 !
Je vous demande de bien vouloir mentionner ces données sur votre PV de Synthèse et obtenir réponse dans le Mémoire Réponse.

Ces machines sont dangereuses pour l'homme
J'émets un avis défavorable.

Rémy PENIGAUD
5, les moulins 17290 Forges

Sujet : [INTERNET] Éoliennes
De : Luciven <luciven@wanadoo.fr>
Date : 12/10/2019 10:08
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour,

Même si je suis favorable à un développement pour des énergies propres, je ne suis pas favorable à l'invasion des éoliennes sur notre territoire. Leur gigantisme et leur nombre croissant dans un paysage dépourvu d'arbre, les rendent de plus en plus insupportables. Il existe des solutions bien moins dévastatrices pour nos paysages que les éoliennes, qui au lieu de tenter de se faire discrètes sont toujours plus grandes et plus proches de nos villages et habitations.

Les panneaux photovoltaïques sur les habitations seraient moins laids et permettrait une diminutions immédiate de notre empreinte carbone, ce qui n'est pas le cas avec les éoliennes. De plus, les installations photovoltaïques sur les maison avec des pans de toiture entière, si elles étaient subventionnées par la taxe carbone prélevée aux industriels, donneraient du pouvoir d'achat supplémentaire aux habitants qui n'ont pas les moyens de se payer un système de chauffage moins gourmand et moins polluant, encore faudrait-il vérifier que certaines entreprises n'abusent pas de cette subventions en pratiquant des prix exagérés.

Ré-arborer les bords de routes et des champs avec des grandes espèces végétales serait aussi très bénéfique pour tout le monde, cela peux faire baisser la température des routes en été entre 3°C et 5°C et protègerait un peu la population des traitements toxiques épandus dans nos champs.

Bien d'autres choses censées seraient bien moins nuisibles que les éoliennes qui dévalorisent nos habitations et l'attractivité de notre région.

Il me semble que ces éoliennes sont une bonne affaire pour une petite poignée de privilégiés seulement, qui se préoccupe bien peu des gens qui vont devoir vivre à proximité et aux milieux de ces énorme machines qui clignoteront autour d'eux la nuit et produiront des ombres psychédéliques le jour.

Cordialement

Pascal Delattre
06-10-31-47-11

--
L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus Avast.
https://www.avast.com/antivirus

Sujet : [INTERNET] Fwd: Projet d'un parc éolien - commune de VARZAY
De : Laurent GICQUEL <fagicquel@orange.fr>
Date : 12/10/2019 10:55
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

envoyé : 10 octobre 2019 à 13:44
de : Laurent GICQUEL <fagicquel@orange.fr>
à : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr
objet : Projet d'un parc éolien - commune de VARZAY

A l'attention de Monsieur Christian LAVALETTE, Commissaire Enquêteur,

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Nous avons pris connaissance du dossier de la société Ferme éolienne de Varzay, qui souhaite implanter quatre éoliennes sur la commune de Varzay.

Ce projet nous apparaît très impactant sur ce territoire de la Saintonge Romane et nous souhaitons attirer votre attention sur les points particuliers suivants :

Pertinence économique et écologique

1- La viabilité économique et écologique de ce projet ne nous apparaît pas démontrée.

Solidité financière et solvabilité du groupe ABO WIND

2- L'architecture financière du projet ne présente aucune garantie pour les habitants et les édiles de la capacité et de la volonté du groupe ABO WIND à gérer dans la durée ce projet et en particulier le coût du démantèlement des éoliennes lorsqu'elles seront en fin de vie d'exploitation (par exemple,

une garantie présentée de 50k€ par éolienne représente-t-elle raisonnablement le coût réel de son démantèlement ?). En effet, la structure financière de la société FERME EOLIENNE DE VARZAY est symbolique au regard de son capital social de 100 €, et sauf erreur, ABO WIND AG ne se porte pas garante à première demande pour le compte de sa filiale et sous-filiale de leurs engagements respectifs vis à vis des tiers.

Nous avons noté que le groupe ABO WIND est qualifiée de "PME à dimension humaine", ce qui ne traduit pas forcément une surface financière pléthorique pour faire face à la gestion de l'ensemble de son parc d'éoliennes installées notamment en France (fonds propres en 2016 de 60M€ face à 38 M€ d'endettement net. Quelle est la situation financière en 2018 ?). La présentation dans ce dossier des bilans et des comptes intitulée de "sommaire" porte bien son nom, car leur déchiffrage ne nous apparaît pas explicite.

Respect de la Santé des personnes

3- L'atteinte à la santé des habitants sur la durée de ce projet (nuisance sonore notamment), n'est pas considérée à sa juste valeur,

Respect du patrimoine historique et naturel de la région

4- La dégradation notoire et irrémédiable du paysage local est prise en compte de manière dérisoire par la société ABO WIND (exemple : plantation "d'écrans végétaux" (si faisables d'ailleurs) face à des mâts de 199.5 m de hauteur ! - En outre, au bout de combien d'années, ces écrans seraient éventuellement bénéfiques pour les habitants ?).

Au vu de ces éléments, nous vous remercions par avance de bien vouloir prendre en considération nos doléances exprimées, d'y répondre et de comptabiliser notre avis, lequel est notablement défavorable à ce projet.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en l'expression de nos respectueuses salutations.

Laurent GICQUEL

19, rue de la Grande Romade

17460 Varzay

Sujet : [INTERNET] Projet éolien
De : bernard ducrot <bernard.ducrot64@sfr.fr>
Date : 12/10/2019 11:13
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

A l'attention de M. LAVALETTE

Bonjour,

Je suis d'accord avec l'Association Donquichotte17460 et je donne un avis défavorable

au projet éolien notamment sur la commune de VARZAY;

Cordialement

Bernard DUCROT

Sujet : [INTERNET] Projets eoliensen Charente Maritime.
De : Jean-Yves Blandin <jy.blandin16@gmail.com>
Date : 12/10/2019 14:27
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Monsieur le Préfet,

Je suis de ceux qui se rendent souvent en Charente maritime pour des raisons touristiques avec son cadre de vie,son patrimoine,son tourisme vert épargné des hordes de visiteurs,....J'ai eu une carrière professionnelle itinérante qui m'a conduit dans plusieurs pays européens et à ce titre j'ai acquis une réelle connaissance de cette industrie.Peut-être l'éolien a sa place dans certains pays,mais pour le territoire charentais avec les atouts que j'ai cités ci-dessus,ce sera une catastrophe écologique et économique.

Bien respectueusement.JYB.

.

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de Varzay - Enquête publique
De : Bertrand VINCENT <BVINCENT@bertrandinformatique.com>
Date : 12/10/2019 15:43
Pour : '"pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr"' <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

SCI Terre de Sienne
60 rue des casaquins
La Grande Romade
17460 Varzay
05.46.94.47.85

Varzay, le 12 octobre 2019

Objet : Projet Eolien de Varzay

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Notre SCI possède sur la commune de Varzay, 2 gîtes situés à la Grande Romade.

Les 2 gîtes sont situés à moins de 600m de l'éolienne E3.

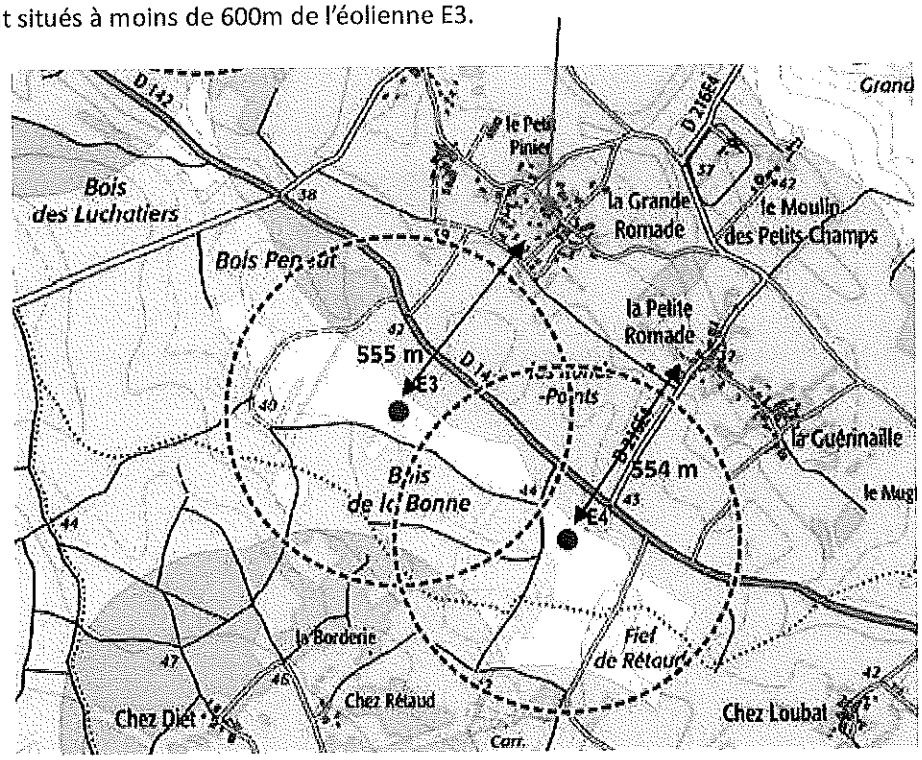

Dans son attestation du 14 janvier 2016, le responsable du relais des Gites de France de l'Indre en Berry certifie que Gites de France ne labellise pas les structures situées dans les zones d'implantation de parcs éoliens, ou à proximité de celles-ci ou de toute autre source de nuisances.

ATTESTATION

Je soussigné, Ludovic DURIS, Responsable du Relais des Gîtes de France de l'Indre en Berry, certifie que dans le cadre de l'agrément « Gîtes de France®», les critères relatifs à l'environnement et à la présence de nuisances auditives, olfactives et visuelles sont pris en compte.

Gîtes de France® ne labellise donc pas de structures situées dans les zones d'implantation de parcs éoliens, ou à proximité de celles-ci, ou de toute autre source de nuisance.

De plus, les touristes viennent dans le Parc Naturel Régional de la Brenne pour son paysage préservé, la diversité de sa faune et de sa flore.
Il n'est donc pas concevable que ceux-ci se retrouvent face un champ d'éoliennes dans cet environnement naturel remarquable.

Fait à Châteauroux, le 14 janvier 2016

Ludovic DURIS
Responsable

Dans un courrier adressé le 10 septembre 2014 au propriétaire d'un gite sis à Tigné-Maine et Loire la directrice des Gites de France Anjou souligne « qu'il est notoire que l'implantation d'éoliennes aura un impact négatif sur la fréquentation de l'hébergement ».

Angers, le 10 septembre 2014

Bonjour,

Suite à notre rencontre et après examen de votre dossier et de l'évolution de vos réservations concernant votre gîte situé à la Roche Coutant –commune de Tigné, il est notoire que l'implantation d'éoliennes aura un impact négatif sur la fréquentation de votre hébergement.

En effet, compte tenu de la qualité du bâti qui s'intègre à l'environnement calme actuel, votre gîte actuellement connaît une bonne fréquentation et nous avons des retours positifs de la part de la clientèle. Il faut craindre qu'avec l'implantation de 6 éoliennes à 650m du gîte, les clients opteront pour un autre hébergement compte tenu des nuisances que cela engendrera (nuisances sonores, visuelles)... sans parler de l'aspect « nature » qui sera défiguré et qui aujourd'hui correspond tout à fait à la demande de notre clientèle Gîtes de France.

Pour information, le Relais Gîtes de France du Lot est confronté au même problème. Allons-nous continuer à labelliser des hébergements dans nos campagnes ?

Espérant continuer à pouvoir proposer à la clientèle des hébergements de qualité , nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations,

Cordialement,

Hélène Anselme

Directrice Gîtes de France Anjou

Le tourisme va en souffrir car il ne se limite pas à la visite des églises et des ruelles de nos villages de la Saintonge Romane, il emprunte aussi d'autres sentiers : randonnées pédestres, promenades à cheval, ballades en VTT. Chacune de ces activités apporte sa part de ressources aux communes, aux commerces locaux, aux habitants qui proposent leurs gîtes et tables d'hôtes plusieurs mois de l'année. La richesse de nos milieux ruraux, c'est la nature vraie, le calme, la qualité de vie. L'industrialisation par ces machines géantes va à l'encontre de cette réalité. La nier, c'est ne rien comprendre au monde rural.

Une étude réalisée en novembre 2017 par Association des Hébergeurs Touristiques de l'Indre et des départements limitrophes (AHTI) nous indique qu'à la question :
Quel serait l'impact de l'implantation d'éoliennes industrielles sur votre choix de destination touristique ?

Si ces éoliennes sont visibles depuis votre lieu d'hébergement :
- Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : 97 % changent de destination
- A moyenne distance (2 à 10 kms) : 95 % changent de destination
- A l'horizon (> à 10 kms) : 72 % changent de destination

Si ces éoliennes sont visibles lors de vos activités touristiques :
- Dans un environnement proche (0 à 2 kms) : 71 % changent de destination
- A moyenne distance (2 à 10 kms) : 56 % changent de destination
- A l'horizon (> à 10 kms) : 34 % changent de destination

Les résultats obtenus montrent clairement que l'attractivité touristique d'un territoire et donc de son P.I.B peuvent être anéantis avec l'implantation d'éoliennes industrielles.

Nous sommes en train d'investir une somme de plus de 80.000€ pour la réhabilitation de ces 2 gîtes à Varzay. Ce projet verrait sa concrétisation anéantie si ce projet de 4 éoliennes devait voir le jour.

Quelles sont les compensations financières envisagées par le promoteur ?

Sinon pourquoi imposer cette industrie, si peu fiable favorisant la production de CO_2, faiblement productrice d'emplois, dans une campagne paysagère riche, contrastée et peu ventée, si près des habitations et visibles jusqu'à des dizaines de km, qui n'épargneront ni les oiseaux et les chauves-souris

dans une région ratissée par les promoteurs qui n'épargnent aucun village ?

Je vous remercie sincèrement de l'attention que vous aurez apportée à mon courrier et vous demande de bien vouloir émettre un avis défavorable au projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Gérant,

Sujet : [INTERNET] Contrat de location salle des loisirs de Varzay - Projet éolien de Varzay - Enquête Publique
De : Donquichotte 17460 <donquichotte17460@gmail.com>
Date : 12/10/2019 15:58
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Mr le commissaire enquêteur

Dans le dossier AboWind, nous ne voyons pas le contrat de location de la salle des loisirs qui a été passé entre la société AboWind et la mairie de Varzay lors des permanences AboWind des 6 et 7 octobre 2017.

Est ce que cette location à fait l'objet d'un contrat ?, Est ce que cette location à fait l'objet d'une facturation et d'un paiement ?

Nous demandons à ce que ce contrat soit inséré au dossier.

Dans l'attente de votre réponse

Bertrand VINCENT
06.22.00.00.45
Président de l'Association "Donquichotte17460" - NON aux éoliennes à Varzay (17460) en plein cœur de la Saintonge Romane.
Vice-Président de la Fédération "Stop Eolien 17"
Membre de la FED (Fédération Environnement Durable)

Sujet : [INTERNET] Non au projet éolien de Varzay
De : couleurs marines <couleurs-marine@neuf.fr>
Date : 12/10/2019 19:09
Pour : pref-envit-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Bonjour

Vous trouverez ci-joint mon courrier donnant un avis défavorable au projet éolien de Varzay.

Bien cordialement
Catherine Ocquidant

--- Courrier pf.jpg

Catherine Oequidant
19 rue Lassagne
17340 Chatelaillon

Mairie de Varzay
8 rue de l'Arnoult
17460 VARZAY.

objet: Projet Eolien de Varzay

le 12 octobre 2019

A l'attention de Monsieur Christian Lavalette, Commissaire Enquêteur.

Monsieur,

J'ai pris connaissance du dossier de la société Ferme éolienne de Varzay qui souhaite implanter 4 eoliennes sur la commune de Varzay.

Ce projet très impactant sur ce territoire de la Saintonge Romane m'interpelle à plus d'un titre :

- Le département de la Charente Maritime a voté un moratoire pour stopper pendant 2 ans la prolifération des eoliennes dans le département, le promoteur n'a pas pris en compte cette décision démocratique.
- Le promoteur n'a jamais cherché

Courrier p2.jpg

à bâtir un consensus. Le projet est resté caché pendant 3 ans. Aucune concertation, aucun dialogue avec les populations et les associations. Il a au contraire créé une situation d'inacceptabilité sociale sérieuse.

- la Saintonge Romane comprend aussi, en sus de son "chapelet" d'églises romanes, de nombreux sites ou édifices civils du plus grand intérêt : châteaux, sites gallo-romains, sites naturels ... Ces sites et edifices méritent une protection totale contre l'implantation de machines totalement disproportionnées
- Des eoliennes à moins de 1000m des ecoles de Pisany et Retaud, à moins de 600m des habitations, à moins de 300m d'un verger, à moins de 1000m d'une ecurie.

Je vous demande de bien vouloir prendre en compte mes doléances, d'y repondre et de comptabiliser mon avis qui est très defavorable au projet eolien de Varzay.

Vous remerciant à l'avance, veuillez agreer Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Catherine Ocquidant

2/2

Pièces jointes :

Courrier p1.jpg 674 Ko

Courrier p2.jpg 912 Ko

Catherine Dequidant
19 rue Lassagne
17340 Chatelaillon

Mairie de Varzay
8 rue de l'Arnoult
17460 VARZAY.

objet: Projet Eolien de Varzay

le 12 octobre 2019

A l'attention de Monsieur Christian Lavalette, Commissaire Enquêteur.

Monsieur,

J'ai pris connaissance du dossier de la société Ferme éolienne de Varzay qui souhaite implanter 4 eoliennes sur la commune de Varzay.

Ce projet très impactant sur ce territoire de la Saintonge Romane m'interpelle à plus d'un titre :

- Le département de la Charente Maritime a voté un moratoire pour stopper pendant 2 ans la prolifération des eoliennes dans le département, le promoteur n'a pas pris en compte cette décision démocratique.
- Le promoteur n'a jamais cherché

à bâtir un consensus. Le projet est resté caché pendant 3 ans. Aucune concertation, aucun dialogue avec les populations et les associations. Il a au contraire créé une situation d'inacceptabilité sociale sérieuse.

- la Saintonge Romane comprend aussi, en sus de son "chapelet" d'églises romanes, de nombreux sites ou édifices civils du plus grand intérêt : châteaux, sites gallo-romains, sites naturels... Ces sites et édifices méritent une protection totale contre l'implantation de machines totalement disproportionnées
- Des éoliennes à moins de 1000m des écoles de Pisany et Retaud, à moins de 600m des habitations, à moins de 300m d'un verger, à moins de 1000m d'une ceuvé.

Je vous demande de bien vouloir prendre en compte mes doléances, d'y répondre et de comptabiliser mon avis qui est très défavorable au projet éolien de Vergay.

Vous remerciant à l'avance, veuillez agréer Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes respectueuses salutations

Catherine Oequidant

2/2

Sujet : [INTERNET] projet éolien de varzay - Enquête publique
De : Bertrand VINCENT <bertrand.vincent458@orange.fr>
Date : 12/10/2019 19:19
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

SC Thiguidabe

76 rue des casaquins

La Grande Romade

17460 Varzay

Varzay, le 13 octobre 2019

Objet : Projet Eolien de Varzay

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Notre société située à Varzay vient de prendre connaissance du projet éolien de Varzay et de l'implantation de 4 machines de 199.5m de haut.

Après avoir consulté le dossier du promoteur AboWind nous sommes très surpris de ne pas voir trace de l'analyse du cycle de vie des éoliennes (ACV).

Cette méthode d'évaluation normalisée (ISO 14040 et ISO 140044) permet de réaliser un bilan environnemental multicritères et multi étape d'un produit sur l'ensemble de son cycle de vie.

Monsieur le commissaire enquêteur, nous vous demandons d'intervenir auprès du promoteur pour obtenir cette analyse qui permettrait d'avoir une mesure des effets quantifiables de ce projet sur l'environnement.

Je vous remercie sincèrement de l'attention que vous aurez apportée à mon courrier et vous demande de bien vouloir émettre un avis défavorable au projet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire Enquêteur, l'expression de mes salutations respectueuses.

Gérant,

Bertrand VINCENT

Sujet : [INTERNET]
De : "SOURDEIX RENE" <sourdeix.rene@orange.fr>
Date : 13/10/2019 12:18
Pour : <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Non au projet éolien de Varzay. Arrétez le massacre de nos régions, de nos biens et de nôtre bien-être.

Sujet : [INTERNET] A l'attention de Mr Lavalette
De : Donatien Thierry <hthdonatien@yahoo.fr>
Date : 13/10/2019 18:07
Pour : "pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr" <pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr>

Monsieur,
Je porte à votre connaissance que je suis contre le projet éolien de Varzay qui aurait comme conséquence de détruire notre belle saintonge romane.
Le conseil municipal de Varzay est contre ce projet, ainsi que les maires des communes environnantes et la cda de Saintes.
Ce projet ne peut avoir lieu contre l'avis des élus et de la population.
Je vous prie d'agréer, monsieur le commissaire enquêteur, mes sincères salutations.
Thierry Donatien

Envoyé depuis Yahoo Mail pour Android

Sujet : [INTERNET] Lettre à l'attention de Monsieur Christian Lavalette
De : Wallerand Durouchoux <wallerand.durouchoux@gmail.com>
Date : 13/10/2019 19:57
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint ma lettre de doléance à l'attention de M. Christian Lavalette, dans le cadre de l'enquête publique concernant l'implantation d'une ferme éolienne sur la commune de Varzay.

Sincèrement,

Wallerand Durouchoux

— Pièces jointes :

Lettre à l'attention de Monsieur Christian Lavalette.docx 15,3 Ko

DUROUCHOUX, Wallerand

16 Rue Saint-Trojan

17460, Rétaud

A l'attention de Monsieur Christian Lavalette, Commissaire enquêteur

Objet : Projet éolien de Varzay(17460)

Monsieur,

J'ai pris connaissance du projet de la société Ferme éolienne de Varzay qui souhaite implanter 4 éoliennes cette commune.

Ce projet très impactant sur ce territoire de la Saintonge romane m'interpelle à plus d'un titre :

Je suis en premier lieu assez choqué par le manque de concertation autour de ce projet : la procédure du projet éolien a été conduite par le promoteur sans chercher à construire le consensus social indispensable à son succès, tout en passant outre les avis des collectivités territoriales, pourtant représentantes de premier échelon des citoyens du territoire : Le Conseil Municipal de Varzay a rejeté, à la majorité, le projet éolien par sa délibération du 29 juin 2016 et les Maires des communes limitrophes ont exprimés leurs désaccords concernant le projet éolien : Retaud, Meursac, Thézac, Rioux, Pisany, Saint Romain de Benet, Pessines ...

De plus, la construction d'éoliennes de taille aussi importantes, en plein milieu de la Saintonge Romane est incompatible avec la préservation des paysages et du patrimoine exceptionnel qui font de cette région un musée en plein air. La proximité du lieu d'implantation du projet avec l'église de Rétaud classée monument historique depuis 1862 constitue une véritable atteinte à notre héritage commun et aura des répercussions sur le secteur touristique, un des moteurs de l'économie locale.

Enfin, je vous renvoie au rapport de l'académie de médecine sur l'éolien terrestre : « *il affecte la qualité de vie d'une partie des riverains et donc leur « état de complet bien-être physique, mental et social »* ». Sachant que ce projet sera implanté à moins d'un kilomètre de deux écoles et à moins de 600 mètres d'habitations je vous pose la question suivante : Le bien-être de nos enfant doit-il être sacrifié sur l'autel économique des appétences financières de promoteur, brandissant l'argument d'un investissement de bien commun pour le futur, alors que d'autres zone plus propices à ce types de projets ont été identifiées.

Je vous demande de prendre en compte mes doléances, d'y répondre et de comptabiliser mon avis profondément défavorable au projet éolien de Varzay.

Vous remerciant par avance, je vous prie, Monsieur le Commissaire Enquêteur, d'agréer l'expression de mes respectueuses salutations.

Wallerand DUROUCHOUX

Sujet : [INTERNET] Site de Varzay
De : Denis GOURGOUILLON <denis.gourgouillon@orange.fr>
Date : 13/10/2019 20:26
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Message pour M Lavalette commissaire enqueteur "Eoliennes Varzay)

M. Le commissaire enquéteur

Je me rends dans ce département de Charente-Maritime très souvent. Et je vous contacte dans le cadre du projet d'implantations éoliennes sur la commune de Varzay.

Je suis très opposé à ce projet d'implantations pour les raissons suivantes

1) sur le fond la utte contre le réchauffement climatique et la lutte contre le CO2 ne passe videmment pas par les éoliennes. Le nucléaire dégage moins de CO2 que l'énergie électrique d'origine éolienne. Et encore les études ne prennenet pas en compte le fait de la variabilté incontrolable de cette énergie. Pendant les périodes faible vent il faut une production d'appoint et ceel-cui se fait avec des centrales à gaz (comme celle qui est prévue en Bretagne). Certes ces centrales qont moins polluantes que les centrales à fuel ou à charbon mais beaucoup plus que les centrales nucléaires.

2) Sur le plan économique l'éolien tourne au scandale. Je constate que ma facture est majorée de 240 euros (et encore je n'ai pas de chauffage électrique) par an du fait des taxes et contributions diverses sur l'éolien (il y a même une TVA sur la CSPE!!). Ceci représente 25% de ma facture (et tus les rapports montrent que cette surtaxation va augmenter. Et ce sans vergogne et sans tenir compte que les revenus n'uagmenetent pas. C'est un appauvrissement scandaleux des Français qui est en train de se produire. Donc il faut arrêter et ce tout de suite

3) L'analyse que je fais condui en fait à un détournelment d'ragent des particuliers vers quelques compagnies financières et certains propriétaires terriens. Ces propriétaites perçoivent de royales redevances: tous disent que c'est plus renatble d'avoir des éoliennes que de cultiver du maïs ou du blé. Nous allons ainsi arrêter de nourrir les Franaçais pour que certains s'enrichissent indument.Car ces redevances sont hors de proportion avec la gêne occasionnée et de toute façon payée par les consommateurs.

Et que se passe-t-il au bout de quelques années.? Nous avons pu le constater sur les projets précédents: comme la rentabilité est assurée sans travail (puisque c'est EDF qui paye et qui se fait rembourser par le consommateur, remboursement garanti car impossible de refuser) il y transformation en produit financier garanti. ON vinet de voir cette transformation avec le projte Iberdrola sur les éoliennes offshore. Il en sera de même pour les éoliennes de Varzay

Eoliennes = appauvrissement des Françias et enrichissement s=des sociétés fincières et de quelques propriétaires terriens. Où est l'utilité publique?

4 En conclusion arrêtons ces projets qui n'offrent aucun intérêt public qui ne réduisent pas le CO2 dans l'atmosphère et qui in fine sont un objet d'enrichissement pour certains

L'enrichissement de certains particuliers ne peut être considéré comme une utilité publique!!

Ert qui va croire que les socles de 4000 tonnes de béton seront détruits après la durée de vie des éoliennes. Des blocs de béton de 4000 tonnes par centaines vont rester dan sla terre la stérilisant pour toujours. Quel est le respect de l'écologie et des terres agricoles??

Merci de prendre en compte mon avis

Denis GOURGOUILLON

10 rue LAPEYRERE

75018-PARIS

06 14 08 15 07

Sujet : [INTERNET] NON au projet eolien de Varzay
De : Catherine Brasset Laurent <brassetcatherine@gmail.com>
Date : 13/10/2019 21:58
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

Je viens vous demander s'il vous plait Monsieur le Commisaire Enqueteur de comptabiliser mon avis qui est tres defavorable au projet eolien de Varzay .

Veuillez agreer Monsieur mes sinceres salutations .

Catherine Brasset Popieul

Virus-free. www.avg.com

Sujet : [INTERNET] Projet éolien de Varzay
De : richard popieul <richard.popieul@gmail.com>
Date : 14/10/2019 11:35
Pour : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr

À Monsieur Christian Lavalette Commissaire Enquêteur,

Pour vous signifier mon désaccord absolu au projet d'éoliennes sur la commune de Varzay.

Respectueuses salutations.

Richard POPIEUL
7 Impasse des Roses Trémières
La Forêt
17460 RETAUD